

**M. Grant Deachman (Vancouver Quadra):** Monsieur l'Orateur, quand le bill nous est parvenu du Sénat pour la première fois cet article était libellé comme on le voit à la page 6. Le comité permanent de la santé et du bien-être et des questions sociales l'a modifié par la suite et présenté à la Chambre sous forme de cinquième rapport. J'aimerais lire cet amendement qui figure à la page 779 des *Procès-verbaux* du 10 mars. Il a trait en particulier à la modification du paragraphe 4 que voici:

Lorsqu'une ordonnance est déposée devant le Parlement en conformité du paragraphe (3), un avis de motion dans l'une ou l'autre Chambre, signé par vingt-cinq membres de cette Chambre et établi conformément aux règlements de cette Chambre dans un délai de dix jours après que l'ordonnance a été déposée au Parlement, demandant que l'ordonnance ou une partie de celle-ci soit révoquée, sera débattue en cette Chambre à la première occasion favorable.

Mon argument, c'est que la manière de présenter l'amendement entrave la procédure de la Chambre des communes. Je crois que je pourrais atteindre le même but sans gêner l'application de cette procédure si l'on apportait au bill le changement assez simple que j'ai proposé. Cette simple initiative donnerait les résultats visés par le comité et la procédure de la Chambre demeurerait intacte.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser au député une question avant qu'il se rassoie. Étant donné que ses remarques procèdent d'un raisonnement logique, peut-il dire à la Chambre comment il se fait qu'au comité permanent, cette disposition concernant les signatures des 25 députés, soit devenue partie intégrante de l'amendement.

**M. Deachman:** Je regrette mais je l'ignore, car je n'étais pas membre du comité permanent. Cependant, le compte rendu des travaux de ce comité en fournira tous les détails.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Puis-je poser une autre question, puisqu'il semble que nous ayons le temps. Quelle est la position du gouvernement à ce sujet? A-t-il appuyé l'amendement en comité pour ensuite changer d'avis, ou veut-on jouer au plus fin?

• (4.30 p.m.)

**M. Deachman:** J'ignore si on a voulu jouer au plus fin, mais j'ai soumis à la Chambre un amendement très simple pour qu'elle puisse reprendre le contrôle sur sa propre procédure. J'espère que les députés préfèrent demeurer maîtres de leur propre procédure

[L'hon. M. Basford.]

plutôt que de la voir assujettie aux termes de la loi. C'est pourquoi je tente de faire adopter cet amendement.

**L'hon. M. Basford:** Pour répondre aux questions qui ont été posées, je dirai que le gouvernement appuie les deux amendements, celui qui a été proposé en comité et celui que nous étudions présentement, qui est meilleur que l'autre.

**M. Knowles:** Où en sommes-nous avec tout cela? L'amendement du député de Vancouver Quadra (M. Deachman) me semble raisonnable puisqu'il laisse à la Chambre le soin de décider de la question plutôt que d'inclure les règles de procédure dans une loi. Mais je crois qu'on doit me pardonner de m'être demandé ce qui se passait.

Le ministre ne m'a pas facilité les choses lorsqu'il a dit que le gouvernement appuyait les deux amendements. Le gouvernement ne peut pas agir ainsi, c'est l'un ou l'autre.

**M. Fairweather:** C'est ce qu'il fait depuis des années.

**L'hon. M. Basford:** Voici ce qui s'est passé: un amendement que je trouvais inacceptable en tant que parrain du bill a été soumis au comité du Sénat. Puis un amendement a été proposé au comité des Communes, amendement que je trouvais acceptable. Mais on a jugé qu'il aurait dû y avoir plus de consultations au sujet de l'amendement soumis au comité afin d'éviter le problème dont a parlé le député de Vancouver Quadra, à propos du manque de consultations au sujet de l'amendement du comité concernant le contrôle de ses propres affaires par la Chambre. En conséquence, le député de Vancouver Quadra a soumis un amendement qui est meilleur, à mon avis, que l'amendement proposé au comité.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le ministre m'a converti à son opinion en me disant que ce que nous faisons ici constitue une amélioration au regard de ce qu'on a fait à l'autre endroit.

**M. Lundrigan:** Puis-je poser une question au député de Vancouver Quadra, monsieur l'Orateur?

Je veux tout d'abord féliciter le ministre de la façon dont il a dirigé la discussion sur le projet de loi que nous avons étudié précédemment. Je ne comprends pas très bien l'amendement dont nous sommes saisis; le député de Vancouver Quadra voudra sans doute nous donner des précisions là-dessus.